

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Objet : Demande d'accès à l'information | Réponse
N./d. : A1920-03

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information reçue le ou vers le 9 mai 2019, visant l'obtention des renseignements suivants;

1. *Tout(s) contrat(s) de service intervenu(s) et en vigueur actuellement avec toute entreprise ambulancière;*
2. *Tout permis d'exploitation délivré à une entreprise ambulancière;*
3. *Tout protocole de traitement et de priorisation des appels approuvés par le ministre de la Santé et des Services sociaux;*
4. *La plus récente évaluation des besoins en matière de véhicules ambulanciers pour votre territoire ainsi que toute demande formulée au ministre de la Santé et des services sociaux en lien avec le nombre de véhicules ambulanciers desservant ce territoire;*
5. *Toute annexe au contrat;*
6. *Le nombre d'appels reçus;*
7. *Le nombre d'affectations transmises aux ressources préhospitalières;*
8. *Le nombre de transports effectués par les ressources préhospitalières.*

Considérant la nature des informations demandées et conformément aux dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous référons au responsable de l'accès pour la Corporation Urgence-Santé, responsable des services ambulanciers et préhospitaliers pour la région de Montréal et Laval.

Les coordonnées du responsable de l'accès de cet organisme sont disponibles au lien Internet suivant :

http://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_liste_resp_acces.pdf

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé